

**Année universitaire :** 2023-2024

**Composante :** UFR MEDECINE

**Statut de la formation :** Actualisation

## Formation

Intitulé de la formation : **MECANIQUE ET TECHNIQUES OBSTETRIQUES**

Type de formation : Diplôme inter universitaire (DIU)

Date du Conseil d'UFR : 2006

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissements partenaires : Université Paris (laquelle ?), Université Besançon

Responsable pédagogique : **Pr. Didier Riethmuller**

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le **niveau de la formation** (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

*Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique*

## Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

# I. Dispositions générales

## Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Améliorer la qualité de la prise en charge des patientes et des nouveau-nés. C'est aussi de rechercher une meilleure qualité de formation théorique en rendant uniforme les conditions d'inscription, le programme d'enseignement et le contrôle des connaissances.

## Article 2 : Conditions d'accès

### 2.1 Recevabilité des candidatures

Les médecins spécialistes en Gynécologie-Obstétrique, les étudiants de Gynécologie-Obstétrique en cours de formation au-delà du 2ème semestre de formation dans leur spécialité.

Les sages-femmes titulaires d'un diplôme d'état ou l'équivalent pour les étrangères peuvent s'inscrire à cet enseignement après accord d'un des Coordonnateurs et passer les épreuves théoriques pour l'obtention d'une attestation universitaire de Mécanique et Techniques Obstétricales.

Les médecins spécialistes d'autres disciplines (Pédiatrie, Anesthésie, ...) intéressés par la mécanique et les techniques obstétricales après accord des Coordonnateurs.

Les médecins étrangers justifiant du même niveau d'étude, après accord des Coordonnateurs.

Les professionnels intéressés par l'obstétrique après analyse de leur dossier de candidature et accord des Coordonnateurs.

### 2.2 Conditions d'admission

Dossier ? CV ?

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : mars à juin

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : 60h

Nombre d'ECTS : non

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

- Bassin normal et mobile fœtal
- Surveillance du bien-être fœtal et maternel
- Accouchement normal en présentation céphalique et postpartum
- Accouchement des autres présentations et des grossesses multiples
- Dystocies
- Techniques obstétricales et complications
- Environnement de la salle de travail

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

### Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

**Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

**Modalités d'examen**

Assiduité aux enseignements :obligatoire

- Examen écrit final
- rédaction d'un mémoire sans soutenance

Absences aux examens :

**A compléter**

### III. Résultats

#### **Article 5 : Jury**

Périodes de réunion des jurys : octobre

#### **Article 6 : Conditions de validation de la formation**

La validation du DIU passe par l'obtention de la moyenne à l'écrit d'une part et par la moyenne sur 40 points en additionnant les points obtenus à l'écrit et au mémoire.

#### **Article 7 : Redoublement**

Sous réserve d'accord du responsable pédagogique le participant pourra se réinscrire aux conditions prévues par l'Université

## IV. Frais de scolarité

### **Article 8 : Frais de scolarité**

Tarifs Formation initiale : 610 € (+ droits inter U)

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1510€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

## **V. Dispositions diverses**

### **Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation**